

Retrait du diplôme de Baccalauréat 2014 à des fraudeurs

mardi 10 décembre 2019, par [OB](#)

Article paru dans le journal **Fraternité**

L'office du Baccalauréat du Bénin vient de retirer à trois individus leurs diplômes. Il s'agit des sieurs Iliassou Arè mou Samos Worou, Adjété Romaric da Silveira et Eric Koffi Kponon accusés d'usurpation d'identité au cours de l'examen du Baccalauréat, session de juin 2014. En effet, ces trois candidats ont commis les services de certains individus ayant fabriqué de fausses cartes nationales d'identité avec des actes de naissance de leurs commanditaires ; pièces avec lesquelles ils ont composé le Baccalauréat, session de juin 2014. Mieux, deux d'entre les trois fraudeurs se sont fait enrôler comme candidats officiels avec la complicité de deux directeurs d'école. Les fraudeurs ne seront rattrapés par leurs actes qu'après la délibération des résultats grâce aux dispositifs de contrôle post- délibération (scanning des photos sur le relevé de note, l'attestation du bac et le diplôme du bac, la collaboration avec les universités, l'utilisation des nouvelles technologies etc) mis en place par la direction de l'Office du Baccalauréat. Ainsi, ils ont été démasqués lors de leurs inscriptions dans les universités de notre pays. Une commission d'enquête a été alors mise en place pour rassembler les éléments nécessaires afin de mieux apprécier le dossier. Ainsi, les chefs des établissements privés "La cité de la réussite" de Kandi et "La convergence" de Bembèrèkè ont été interpellés. Des descentes dans les deux établissements pour vérifier certains documents ont permis de découvrir l'usage de faux en écriture, la manipulation de documents administratifs, ainsi que des inscriptions frauduleuses. Un communiqué radio en date du 05 février 2015 et invitant les sieurs Worou Arè mou Samos Iliassou, da Silveira Adjété Romaric et Kponon Eric Koffi à se présenter à l'Office du Baccalauréat au plus tard le 11 février pour la validation de leur admission, a été lancé. Mais aucun d'entre eux ne s'est présenté et tous les autres moyens déployés pour les joindre sont restés vains. Raison pour laquelle, la direction de l'Office du Baccalauréat vient de procéder au retrait de l'admission des trois candidats à la session de juin 2014. Aussi, les responsables d'école ayant facilité les manœuvres sont-ils interdits de centre de composition pour cinq ans.

Lire ci-dessous la note de service de la direction de l'Office du Baccalauréat.

Par note de service N° 006-15/MESRS/OB/SPC le Directeur de l'Office du Bac Pr Alphonse da SILVA a annulé le Baccalauréat des sieurs

- WOROU Arè mou Samos Iliassou
- da SILVEIRA Adjété Romaric
- KPONON Eric Koffi

- Conformément aux articles 2 et 13 de l'arrêté interministériel

n°294/MESRS/MESFTPRIJ/DC/SGM/OB/SPC du 24 juin 2014 portant répression des fautes, fraudes, tentatives de fraudes et autres infractions à l'occasion de l'organisation et du déroulement de l'examen du Baccalauréat en République du Bénin ;

- Malgré le communiqué radio en date du 05 février 2015 invitant les sieurs WOROU Arè mou Samos Iliassou, da SILVEIRA Adjété Romaric et KPONON Eric Koffi candidats au Baccalauréat 2014 à se présenter à l'Office du Baccalauréat au plus tard le 11 février pour la validation de leur admission ;

- constatant que les intéressés ne se sont pas présentés à l'Office du Baccalauréat jusqu'à ce jour 27 février 2015 ;

- nonobstant les poursuites judiciaires qu'encourent les intéressés et leurs complices ;

il est retiré aux nommés :

1. WOROU Arèmou Samos Iliassou, élève du collège privé La cité de la réussite / Kandi, candidat au Baccalauréat série D, année 2014, numéro de table 46-C8-949 ;
2. da SILVEIRA Adjété Romaric, candidat libre au Baccalauréat série A2, année 2014, numéro de table 141-A37-1108 ;
3. KPONON Eric Koffi, élève du collège privé La convergence / Bembèrèkè, candidat au Baccalauréat série G2, année 2014, numéro de table 238-B1-833 ;

l'admission au Baccalauréat obtenue lors de la session de juin 2014. Ceux-ci sont interdits de se présenter comme candidats à l'examen du Baccalauréat pendant une période de cinq (5) ans.

- Les différents responsables des collèges privés « La cité de la réussite / Kandi » et « La convergence / Bembèrèkè », complices pour avoir validé les dossiers des candidats fraudeurs et remis les convocations aux candidats mercenaires sont quant à eux interdits de participation aux activités du Baccalauréat pendant une période de cinq (5) ans.

4-03-2015, Angelo DOSSOUMOU